

Compte rendu du Conseil Municipal du Jeudi 20 décembre 2012

L'an deux mille douze, le 20 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de PONT-SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves FRANÇOIS, Maire,

Présents: Madame Marie-Anne DAVID, Monsieur Philippe RETIERE, Monsieur Daniel MACHARD, Madame Martine CHABIRAND, Monsieur Christophe LEGLAND, Madame Brigitte GALPIN, Madame Christine BUTEAU, Monsieur Laurent ABEL, Monsieur Guillaume CHAUVET, Madame Madeleine BOURNIGAL, Monsieur Stéphane CHAUVET, Madame Maryvonne BOURGEAIS, Monsieur Jean-Yves SUREAU, Madame Laure MICHOT, Monsieur Mathieu VISONNEAU, Monsieur Jean-Paul CHAUVET, Madame Mireille CHEVALIER, Monsieur Michel BRENON. Madame Marie-Laure FLEURY.

Pouvoirs: Monsieur Yannick FETIVEAU donne pouvoir à Monsieur Yves FRANÇOIS, Madame Huguette RAYNEAU donne pouvoir à Madame Madeleine BOURNIGAL, Madame Valérie COLLIN donne pouvoir à Madame Maryvonne BOURGEAIS, Madame Clara JONIN donne pouvoir à Madame Martine CHABIRAND, Monsieur Jean-Paul SENAND donne pouvoir à Monsieur Daniel MACHARD, Madame Nathalie HEGRON donne pouvoir à Madame Brigitte GALPIN

Absente : Madame Sylvie NICOLAS

Madame Christine BUTEAU a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 14 décembre 2012

Présents : 20 Pouvoirs : 6 Absent : 1 Votants : 26

1 – Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 15 novembre 2012

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2012.

2 – Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23, et en application de la délibération du 3 avril 2008, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre à savoir :

MARCHES PASSES SELON LA PROCEDURE ADAPTEE

TIERS	OBJET	MONTANT	DATE
FREE	ABT JUILLET LA FARANDOLE	49	04/09/2012
CALLIGEE	ETUDE ASSAINISST AUTONOME BUNGALOW CHAMPSIOME	463,45	04/09/2012
CALLIGEE	ETUDE REALISATION ASSAINISSEMENT AUTONOME CTM	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	04/09/2012
CDC CONSEILS	OPERATION TOPOGRAPHIQUES AU CTM	İ	04/09/2012
ECR ENVIRONNE	HONORAIRES BASSIN DE LA VINCEE	†	04/09/2012
GRANDJOUAN SACO	NETTOIEMENT PLACE DU MARCHE JUIL 2012	İ	07/09/2012
GRANDJOUAN SACO	REMUNERATION MENSUELLE JUILLET 2012		07/09/2012
SAPRENA	ENTRETIEN CIMETIERE AOUT 2012	1242,81	
SPORTALYS	ENTRETIEN TERRAIN DE FOOT	İ	07/09/2012
2LTP	CURAGE DE FOSSES	15066,01	
AMF MACHECOUL	200 CHAISES VACANCES SPECTACULAIRES	40	07/09/2012
TURBO BOTCH	CONCERT TRIO FETE DE LA MUSIQUE		07/09/2012
SUPER U	DIVERS ACHATS SUPER U JUILLET	i e	07/09/2012
RAYNAUD	MASQUES FFP3 AVEC SOUPAPE	,	07/09/2012
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET RAM AOUT	<u>'</u>	07/09/2012
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET ECOLE PRIMAIRE AOUT	26,46	
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET ECOLE MATERNELLE AOUT		07/09/2012
AB&W	OMBRAGE COUR MULTI ACCUEIL	3418,17	
BORLETEAU	REVETEMENT DE SOL RESTAURANT SCOLAIRE	†	10/09/2012
AKZO DELRUE	PEINTURE SALLE GATIEN	İ	10/09/2012
ATELIER 36	PLACE DES ANCIENS COMBATTANTS	642,79	
ECR ENVIRONNEMENT	PLACE DES ANCIENS COMBATTANTS	1869,26	
ENORA SA	BAGUETTE+PAPIER	83,24	
RAJA	SAC PAPIER	,	11/09/2012
GP2S	FORFAIT+INTERVENTIONS +GARDIENNAGE	1447,77	11/09/2012
LA PREUVE PAR 9	NETTOYAGE BATIMENTS COMMUNAUX	1	11/09/2012
DUBILLOT ETS	NETTOYAGE BAC A GRAISSE RESTAURANT	†	11/09/2012
INEO ATLANT	2 LUMINAIRES CITYVISION ET 1 DOME	2954,37	
BML BOUCHAUD	BROYEUR QUIVOGNE	616,51	
ARPEGE	MAINTENANCE CONCERTO	İ	11/09/2012
ARPEGE	MAINTENANCE CONCERTO PLUS	,	11/09/2012
TECHNI PLANS	PLAN COULEUR A0 MEDIATHEQUE	38,57	
ORANGE TELEPHON	ABT+CONSO MAIRIE	643,61	11/09/2012
SFR BUSINESS	CONSOMMATION MAIRIE 21/07 AU 20/08	232,97	
SAUR	ABT ASST NON COLLECTIF CTM	57,71	
SAUR	ABT ASST NON COLLECTIF CTM ABT ASST BUNGALOW CHAMPSIOME	57,71	14/09/2012
ATLANTIC MOTOCU	DIVERSES FOURNITURES	328,41	
DOCKS INDUSTRIE	ALU		14/09/2012
DOCKS INDUSTRIE	DIVERSES FOURNITURES	İ	14/09/2012
SOCOLEC	DIVERSES FOURNITURES	247,28	
TERRENA GP	CROQUETTES CHIENS		14/09/2012
COVED	COLLECTE ANNUEL DECHETS DES MARCHES	Í	14/09/2012
GP2S	FORFAIT+INTERVENTIONS JUILLET	1197,93	
BML BOUCHAUD	LOCATION MINI PELLE		14/09/2012
BML BOUCHAUD	LOCATION MINI PELLE	155,52	
HERTZ EQUIPEMENT	LOCATION MINIPELLE	483,49	14/09/2012

SPM	TRAITEMENT MAIN COURANTE CHARMILLE	239,2	14/09/2012
SERVI-MODEMA 44	REPARATION TRACTEUR MASSEY FERGUSSON	1118,67	14/09/2012
BOURMAUD PNEUS	REPARATION PNEU CHARIOT COUBERTIN	51,06	
COLAV SARL	REVISION MATERIEL DE CUISINE	615,94	
DSMI	CONTRAT DE MAINTENANCE	1230,88	
CT CAM	MODIF HORAIRES SALLE GARDIN	11,96	
BERGER LEVRAULT	RUBAN TRICOLORE	69,01	14/09/2012
EDITIONS OFFSET	EXEMPLAIRES BULLETIN JUILLET/AOUT	2272,68	14/09/2012
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET MAIRIE SEPTEMBRE	43,73	
SFR MOBILE	ABT+CONSO PORTABLES	328,1	14/09/2012
SUPER U	CARBURANT AOUT	1143,41	
BRUNEAU JM	OUTILLAGE	37,32	
BRUNEAU JM	OUTILLAGE	· ·	20/09/2012
BHR	BETON	66,89	
LAFARGE GRANULA	SABLE	625,38	
STRADAL	CIMENT	27,75	
GEDIMAT LESIMPL	POTEAU	189,24	
PORTAKABIN	LOCATION MODULAIRES SEPTEMBRE	2870,4	
BML BOUCHAUD	REPARATION BROYEUR SMA	1223,7	20/09/2012
TECHNI PLANS NA	REDUCTION PLAN MEDIATHEQUE	22,2	
POTIRON-SODAREC	MEDAILLE 20 ANS DE JUMELAGE ITALIE	34,09	20/09/2012
LA BOVIDA SA	PETITS MATERIELS RESTAURANT SCOLAIRE	599,21	21/09/2012
JOCATOP SA	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	399,21	21/09/2012
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	97,57	21/09/2012
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012		21/09/2012
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012		21/09/2012
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	26,01	21/09/2012
GROUSSIN AUTOCARS	SORTIE SCOLAIRE NANTES-MALAKOFF	177	21/09/2012
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET ECOLE PRIMAIRE		21/09/2012
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET RAM SEPTEMBRE		21/09/2012
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET ECOLE MATERNELLE		21/09/2012
DSMI	MATERIEL INFORMATIQUE ECOLE		21/09/2012
ENORA SA	KIT MACHINE A RELIER	796,48	
LIBRAIRIE COIFFARD	LIVRES FICTIONS ADULTE-LOT 1	3069,49	
LES ENFANTS TER	LIVRES JEUNESSE-LOT 3	· ·	21/09/2012
NILFISK ADVANCE	AUTOLAVEUSE POUR COMPLEXE SPORTIF		21/09/2012
CAMIF	FOURNITURES	· ·	21/09/2012
LIBRAIRIE ALADIN	BANDES DESSINEES ADULTES - ENFANTS-LOT 4	1063,2	
ENFANTS TERRIBLES	ACHAT LIVRES DOC JEUNESSE- LOT 3	1334,49	
ENFANTS TERRIBLES	ACHAT LIVRES ROMANS JEUNESSE-LOT 3	882,91	25/09/2012
ENFANTS TERRIBLES	ACHAT LIVRES AUDIO JEUNESSE	678,49	
LG CORDO	CLEFS - SINISTRE MAIRIE	64,99	
GEDIMAT LESIMPL	MANCHE+PELLE	29,59	
SILIUM	ACQUISITION VETEMENTS TRVL SECURITE	159,67	
BML BOUCHAUD	PETITES FOURNITURES	243,27	27/09/2012
ATLANTIC MOTOCU	PAIRE DE ROUE TRACTEUR JOHN DEEDE	296,61	27/09/2012
BML BOUCHAUD	CHAINE TRONCONNEUSE+LOC MINI PELLE		27/09/2012
GRANDJOUAN SACO	NETTOIEMENT PLACE DU MARCHE AOUT 2012		27/09/2012
GRANDJOUAN SACO	REMUNERATION MENSUELLE AOUT 2012	· ·	27/09/2012

PILOQUET FABRICE	ENTRETIEN CLOTURE COMMUNALE	460,46	27/09/2012
DUBILLOT ETS	DEBOUCHAGE RESEAU EU/EV MODULAIRES	148,83	27/09/2012
DUBILLOT ETS	DEBOUCHAGE RESEAU EU/EV RESTAURANT	-	27/09/2012
AUTO PLUS ATLANTIQ	REPARATION ROUE DE SECOURS TRAFIC	-	27/09/2012
BML BOUCHAUD	REPARATION ROUE ARRIERE TRACTEUR	•	27/09/2012
BML BOUCHAUD	REPARATION PNEU TRACTEUR	-	27/09/2012
VSA G.ATLANT	REMPLACEMENT BATTERIE CLIO	· ·	27/09/2012
ATLANTIC			
MOTOCULTURE	REPARATION TRACTEUR PBM ELECTRIQUE	-	27/09/2012
DSMI	PACK 2 BOITIERS CPL DEVOLO	· ·	27/09/2012
EDITIONS WEKA	CODE URBANISME	139,7	
L'ETOILE EN PAN	PRESTATION FETE DU VIEUX PRESSOIR		27/09/2012
CAEI ATELIER JU	JUS DE POMME	<i>'</i>	
CELLIERGAROTTER	ROSE		27/09/2012
AU VERTIGE FLEU	BOUQUET ROND DECES		27/09/2012
BOULANG.LE FOUR	VIENNOISERIES	· ·	27/09/2012
SUPER U	DIVERS ACHATS SUPER U	-	28/09/2012
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	40,31	28/09/2012
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	41,5	28/09/2012
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	2	28/09/2012
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	16,52	28/09/2012
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	55,1	28/09/2012
ELIOR (AVENANCE)	REPAS CRECHE +CENTRE AERE AOUT	4371,58	28/09/2012
DSMI	POSTE INFORMATIQUE MEDIATHEQUE	0	01/10/2012
CASAL SPORT	MOBILIER PEDAGOGIQUE ECOLE MATERNELLE	850	01/10/2012
VERRIER MAJUSCULE	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	502,11	02/10/2012
2CI	REPARATION BACHE HALLE DE TENNIS	179,4	02/10/2012
BLACHERE SA	ENTRETIEN ILLUMINATIONS DE NOEL	1564,13	02/10/2012
LEROY MERLIN	CHARNIERES+CARDANS	39,5	02/10/2012
PAQUIER SARL	DEBOUCHEUR	113,52	02/10/2012
CT CAM	TELESURVEILLANCE MAIRIE ANNEE 2012	506,28	02/10/2012
AMJ PLANS	MAINTENANCE ANNUELLE REGISTAR	151,47	02/10/2012
CT CAM	MODIF HORAIRES HALLE DE TENNIS	11,96	02/10/2012
CT CAM	MODIF HORAIRES SALLE GARDIN	11,96	02/10/2012
MILLET ELSA	ANIMATIONS FETE DU VIEUX PRESSOIR	750	02/10/2012
ORANGE TELEPHONIE	ABT+CONSO DIVERS SERVICES	958,75	02/10/2012
SFR BUSINESS	ABT+COMM VOIRIE	3,66	02/10/2012
DB MUSIQUE	CORDON+ADAPTATEUR	19,8	05/10/2012
OUEST AGRI	REPARATION DEBROUSSAILLEUSE QUIVOGNE	1389,56	05/10/2012
PRISMA PRES	ABT CUISINE ACTUELLE 1 AN	21,4	05/10/2012
CT CAM	PBM DE CONNEXION+RECABLAGE ALARME	88,5	05/10/2012
LE FOL EPERVIER	ANIMATIONS FETE DU VIEUX PRESSOIR	1300	
SFR BUSINESS	ABT+CONSO MAIRIE SEPTEMBRE	408,94	05/10/2012
		· ·	12/10/2012
BOULANGERIE PRA	PAINS AOUT	170,70	
BOULANGERIE PRA BOULANGERIE PRA	PAINS AOUT PAINS SEPTEMBRE	137,91	12/10/2012
		137,91	12/10/2012 12/10/2012
BOULANGERIE PRA	PAINS SEPTEMBRE	137,91 63	12/10/2012
BOULANGERIE PRA GUITTENY BERTRA SADEL LIBRAIRIE	PAINS SEPTEMBRE REPARATION LAVE-LINGE LA FARANDOLE FOURNITURES SCOLAIRES 2012	137,91 63 52,23	12/10/2012 12/10/2012
BOULANGERIE PRA GUITTENY BERTRA	PAINS SEPTEMBRE REPARATION LAVE-LINGE LA FARANDOLE	137,91 63 52,23 8,58	12/10/2012

CADELLIBRAIDIE	FOURNITURES COOLAIRES 2040	F0.77	40/40/0040
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	53,77	
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012		12/10/2012
SFR BUSINESS	FAX MATERNELLE + ALARME CANTINE		12/10/2012
AURES	ETUDE GARDE ET ACCUEIL 0-18 ANS	i i	15/10/2012
DSMI	POSTE INFORMATIQUE MEDIATHEQUE	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	15/10/2012
DSMI	MATERIEL INFORMATIQUE ECOLE		15/10/2012
CAMIF	MATERIEL+MOBILIER PEDAGOGIQUE		15/10/2012
ENFANTS TERRIBLES	ACHAT LIVRES ALBUMS JEUNESSE - LOT 3		15/10/2012
ENFANTS TERRIBLES	ACHAT DE LIVRES POESIE-THEATRE-CONTES		15/10/2012
ENFANTS TERRIBLES	ACHAT DE LIVRES POESIE-THEATRE-CONTES	417,41	
ENFANTS TERRIBLES	ACHAT DE LIVRES POESIE-THEATRE-CONTES		15/10/2012
ECR ENVT	MO BASSIN RETENTION LA VINCEE	· ·	15/10/2012
FOREST DEBARRE	MO RECONSTRUCTION MAIRIE		15/10/2012
ERDF	DEPOSE LIGNE AERIENNE VESTIAIRES FOOT		15/10/2012
SOCOTEC	EXTENSION DES VESTIAIRES DU FOOT		15/10/2012
ATELIER 36	MAITRISE OEUVRE RUE DES SPORTS		15/10/2012
ATELIER 36	MAITRISE D'OEUVRE RUE DES SPORTS	· ·	15/10/2012
AURES	ETUDE 0-18 ANS		16/10/2012
AURES	ETUDE 0-18 ANS	8162,7	
CT CAM	SYSTEME DE PROCTECTION INTRUSION	0	
DUBILLOT ETS	INSPECTION RESEAUX		16/10/2012
ETDE	TOURNEE ECLAIRAGE PUBLIC	,	16/10/2012
POLYTRANS	GANTS DE PROTECTION	386,8	16/10/2012
SIDAN	HOUSSES DE SIEGE CAMION DAF	240	
GP2S	FORFAIT+INTERVENTIONS AOUT	803,23	
EDITIONS OFFSET	BULLETIN SEPT OCT+ CALENDRIER MANIF	7517,4	16/10/2012
LIBRAIRIE COIFFARD	ACHAT ROMANS - LOT 1	577,63	18/10/2012
LIBRAIRIE COIFFARD	LIVRES POESIE+THEATRE	682,04	18/10/2012
LIBRAIRIE COIFFARD	LIVRES POESIE+THEATRE	1442,6	18/10/2012
SOCOTEC	CONTROLE TECHNIQUE VESTIAIRES FOOT	864,11	18/10/2012
GRENKE	LOYER INTERMEDIAIRE AVRIL A JUIN 2012	1144,18	18/10/2012
LIBRAIRIE DURAN	LIVRES DOCUMENTAIRES	8961,49	23/10/2012
SEMIO	GRILLES D'EXPOSITION	693,25	23/10/2012
CASAL SPORT	MATERIEL POUR TERRAIN DE FOOTBALL	109,15	25/10/2012
EUREFILM ADHESIF	OUTILLAGE SPECIFIQUE POUR LIVRES	737,98	25/10/2012
HERTZ EQUIPEMEN	DISQUE 4 EN 1	113,62	25/10/2012
ATLANTIC VERT	CLOTURE PROVISOIR LA VINCEE+DIVERS	548,42	25/10/2012
TERRENA GP	MANCHES+POTEAU	49,31	25/10/2012
BML BOUCHAUD	BOUCHON RESERVOIR STIHL	14,52	25/10/2012
LEONE SIGNALISATION	FOURREAUX-BALISES-CARTOUCHES	434,75	25/10/2012
LEONE SIGNALISATION	PANNEAU AIRE PUBLIQUE CHAMPSIOME	413,55	25/10/2012
ATLANTIC MOTOCU	RONDELLE	11,77	25/10/2012
DOCKS INDUSTRIE	BOULONS	28,02	25/10/2012
FOUSSIER	DIVERSES FOURNITURES ATELIER	526,73	25/10/2012
SOCOLEC	DIVERSES FOURNITURES	233,18	25/10/2012
STRADAL	CIMENT	159,65	25/10/2012
COVED	COLLECTE DES MARCHES DU SAMEDI	171,93	25/10/2012
GRANDJOUAN SACO	NETTOIEMENT PLACE DU MARCHE		25/10/2012
GRANDJOUAN SACO	REMUNERATION COLLECTE		25/10/2012

SAPRENA	ENTRETIEN CIMETIERE	1242,81	25/10/2012
HERTZ EQUIPEMENT	LOCATION TRACTOPELLE+GODET	229,4	
PORTAKABIN	LOCATION MODULAIRE MAIRIE OCTOBRE	·	25/10/2012
DUBILLOT ETS	DEBOUCHAGE RESEAU EU MODULAIRE MAIRIE	148,83	
JARNY SERVICES	ENTRETIEN MATERIEL ROULANT	395,4	
GRENKE	LOYER AUTOCOMMUTATEUR	1255,8	
EUPHORBIA	FLEURS	40	
L'ART DE LA FETE	NAPPES-GOBLETS FETE VIEUX PRESSOIR	52,45	
PHARMACIE/PLACE	PRODUITS PHARMACEUTIQUES -ACMO	290,72	
GEDIMAT LESIMPL	CIMENT	44,59	
STEIMA-PLSN	DIVERS ACHATS	121,01	
DOCKS INDUSTRIE	FOURNITURES DE VOIRIE	109,79	
LAFARGE GRANULA	SEMI		26/10/2012
DOCKS INDUSTRIE	VETEMENTS DE TRAVAIL ET DE SECURITE		26/10/2012
VERRIER MAJUSCULE	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	823,71	
CEDEO	DIVERSES FOURNITURES	40,59	
DOCKS INDUSTRIE	FOURNITURES DE VOIRIE	55,42	
FOUSSIER	CLES SALLES DE SPORTS	·	26/10/2012
FRANS BONHOMME	FOURNITURES DE VOIRIE	763,01	
PROXISERVE/VEOL	ENTRETIEN-DEPANNAGE SUR CHAUFFAGE	· ·	26/10/2012
OMR	COPIES+LOCATION COPIEUR		26/10/2012
BML BOUCHAUD	LOCATION TRACTO PELLE	·	26/10/2012
CUMA ST PHI	LOCATION ENFONCE PIEUX	11,96	
RICHARDEAU	DEPANNAGE BUNGALOW ECOLE MATERNELLE	215,84	
SMTR	TRVX ENTRETIEN VOIRIE COMMUNALE	·	26/10/2012
CUMA ST PHI	ENTRETIEN DES FOSSES	397,55	
VEOLIA EAU -CEO	INTERVENTION EP RUE DE NANTES	805,33	
BML BOUCHAUD	REPARATION ROUE CREUVEE TRACTEUR	160,47	
VSA G.ATLANT	CONTROLE ANTI POLLUTION KANGOO	·	26/10/2012
ARPEGE INTERNET	MAINTENANCE ORACLE	48,4	
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET MAIRIE	43,73	
SFR MOBILE	ABT+CONSO PORTABLES	344,26	
BOULANG.LE FOUR	PAINS SEPTEMBRE	515,3	
PHARMACIE DES VIGNE	PHARMACIE ECOLE MATERNELLE	93,23	
DESLANDES	PRODUITS D'ENTRETIEN	513,71	26/10/2012
OFFICE SERVICE	PORTE-BLOC A4 PLASTIQUE AVEC RABAT	167,4	
VERRIER MAJUSCULE	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	135,12	
NATHAN	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	223,2	
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012		26/10/2012
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET BAM OCTORDE		26/10/2012
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET RAM OCTOBRE	· ·	26/10/2012
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET ECOLE PRIMAIRE OCTOBRE	26,46	
AGENCE FRANÇAIS	PROGICIEL DE GESTION MEDIATHEQUE	· ·	26/10/2012
AGENCE FRANÇAIS	PROGICIEL DE GESTION MEDIATHEQUE	4724,2	
AGENCE FRANCAIS	FORMATION PROGICIEL MEDIATHEQUE	2000	26/10/2012
FIGUREAU JMTP	REHAB CHEMIN PEDESTRE RUE DE LA CRA	1166,34	
LEONE SIGNALISATION	SECURISATION SENTIERS PEDESTRES	759,58	
LIBRAIRIE ALADIN	ACHATS DE BD - LOT 4	3256,69	
ALTIA KDI	GRILLES D'EXPOSITION	3246,71	26/10/2012

ATELIER 36	PLACE DES ANCIENS COMBATTANTS	428,53	26/10/2012
ECR ENVIRONNEMENT	PLACE DES ANCIENS COMBATTANTS	1246,18	26/10/2012
SAUR	ABT+CONSO EAU	8451,41	06/11/2012
SAUR	ABT+CONSO EAU	8451,41	06/11/2012
SUPER U	CARBURANT SEPTEMBRE	1089,37	06/11/2012
GEDIMAT LESIMPL	SAC DE PLATRE	610,8	06/11/2012
GEDIMAT LESIMPL	POTEAUX-PLAQUES-TUBE A PLAQUE	299,81	06/11/2012
LEROY MERLIN	ECHELLE+ROULEAU LIEGE	126,2	06/11/2012
CGE DISTRIBUTION	FOURNITURES BUREAU DU MAIRIE	89,44	06/11/2012
GP2S	FORFAIT+INTERVENTIONS GARDIENNAGE	1714,74	06/11/2012
DOUET MECANIQUE	LOCATION BROYEUR A VEGETAUX	229,63	06/11/2012
INEO ATLANT	POSE ET DEPOSE BANDEROLE RUE DE NANTES	749,89	06/11/2012
AUTO PLUS ATLAN	VIDANGE PEUGEOT 205	81,38	06/11/2012
AUTO PLUS ATLAN	REPARATION PNEU CITROEN JUMPER	20,71	06/11/2012
AUTO PLUS ATLAN	VIDANGE+FILTRE A HUILE MINI BUS	189,32	06/11/2012
AUTO PLUS ATLAN	VIDANGE+FILTRES RENAULT EXPRESS	332,02	06/11/2012
AUTO PLUS ATLAN	VIDANGE-FILTRE-ROULEMENT	920,25	06/11/2012
SERVI-MODEMA 44	REPARTION TRACTEUR MASSEY FERGUSSON	550,96	06/11/2012
BML BOUCHAUD	REPARATION TRONCONNEUSE	204,12	06/11/2012
TECHNI PLANS NA	COPIES PLANS PAPIER	5,02	06/11/2012
CELLIERGAROTTER	MUSCADET	53,1	06/11/2012
COMPAGNIE ATLAN	LOCATION GROUPE ELECTROGENE	432,19	06/11/2012
ORANGE TELEPHON	ABT+CONSO MAIRIE	631,86	
DSMI	ORDINATEUR PORTABLE TOSHIBA	1083,22	08/11/2012
LIBRAIRIE DURAN	ACHAT LIVRES DOCUMENTAIRES - LOT 2	681,43	
SUPER U	DIVERS ACHATS SUPER U	66,58	
BOULANGERIE PRA	PAINS OCTOBRE	183,93	
SUPER U	DIVERS ACHATS SUPER U	,	09/11/2012
LA FEUILLADE	PRODUITS D'ENTRETIEN		09/11/2012
LE GOFF GRAND O	PRODUITS D'ENTRETIEN	·	09/11/2012
RAYNAUD	PETITS EQUIPEMENTS ET GANTS	· ·	09/11/2012
SODIRETZ SA	DIVERS ACHATS LIVRES & CD LA FARANDOLE	97,47	
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	650,54	
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	·	09/11/2012
CELDA ASCO	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	107,1	
EDITIONS SED	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	277	09/11/2012
SPORT FRANCE	MINI BUT DE FOOTBALL		12/11/2012
COLAS CENTRE-01	BASSIN DE RETENTION DE LA VINCEE	· ·	12/11/2012
GUYON	SEL DE DENEIGEMENT	594,41	
GEDIMAT LESIMPL	CIMENT		15/11/2012
GEDIMAT LESIMPL	DIDIM GREEN	· ·	15/11/2012
GEDIMAT LESIMPL	MASTIC ECOLE MAT	28,88	
LEROY MERLIN	DIVERSES FOURNITURES	141,95	
		· ·	
PUM PLASTIQUES	FOURNITURES DE VOIRIE		15/11/2012
PUM PLASTIQUES	FOURNITURES DE VOIRIE	· ·	15/11/2012
CGE DISTRIBUTION	DIVERSES FOURNITURES	· ·	15/11/2012
CGE DISTRIBUTION	DIVERSES FOURNITURES		15/11/2012
LACROIX SIGNALI	PANNEAU AFFICHAGE POUR FCPE ECOLE	428,41	15/11/2012

HERTZ EQUIPEMEN	LOCATION ROULEAU	249.13	15/11/2012
PORTAKABIN	LOCATION MODULAIRE MAIRIE NOVEMBRE		15/11/2012
PROXISERVE/VEOL	REMPL EXTRACTEUR FUMEE CHAUDIERE MAISON ENFANCE	485,24	
PROXISERVE/VEOL	THERMOCOUPLE SUR CHAUDIERE S. DES FETES	155,91	
PROXISERVE/VEOL	REMPL SOUPAPE DE SECURITE CHAUDIERE	188,57	15/11/2012
		,	
BOURON MIROITER	REMPL VITRAGE BUNGALOW CHAMPSIOME	·	15/11/2012
EGCF	REPARATION COUVERTURE SALLE DES FETES	,	15/11/2012
AUTO PLUS ATLAN	REPARATION ANTIVOL+ALTERNATEUR	250,12	
AUTO PLUS ATLAN	PLAQUES IMMATRICULAT. SINISTRE MAIRIE	·	15/11/2012
AUTO PLUS ATLAN	REPARATION RENAULT		15/11/2012
BODET	MAINTENANCE HALLE DE TENNIS		15/11/2012
BERGER LEVRAULT	FORMATION E-MAGNUS COMPTA	956,8	15/11/2012
BERGER LEVRAULT	FORMATION E-MAGNUS COMPTA	956,8	15/11/2012
TECHNI PLANS NA	COPIE PLANS	4,26	15/11/2012
JACQUES BUREAU	TRVX GEOMETRE RETROCESSION PARCELLES	697,9	15/11/2012
COOL MUSIQUE	ANIMATION MUSICALE	125	15/11/2012
SFR BUSINESS TE	CONSO MAIRIE OCTOBRE	464,25	15/11/2012
SFD ENTREPRISE	OUVERTURE LIGNES DE TELEPHONIE MOBILE	4,78	15/11/2012
PHARMACIE/PLACE	DOLIPRANE	6,24	16/11/2012
NATHAN	MEUBLE ET BUISSON BAS + PORTE ET SEUIL	414	16/11/2012
NATHAN	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	274,77	16/11/2012
ATELIER DE L'OI	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	530	16/11/2012
WEB SUMMUM	MARIONNETTES	75,9	16/11/2012
AGENCE FRANCAIS	PROGICIEL DE GESTION MEDIATHEQUE	1794	16/11/2012
AGENCE FRANCAIS	FORMATION PROGICIEL DE GESTION	1200	16/11/2012
GADAIS COLAS	BUSAGE DE FOSSES RUE DE LA VINCEE	5970,31	16/11/2012
ADAV	DVD ADULTE ET JEUNESSE - LOT 5	1325,46	16/11/2012
ADAV	DVD ADULTE ET JEUNESSE - LOT 5	952,88	16/11/2012
ADAV	DVD ADULTE ET JEUNESSE - LOT 5		16/11/2012
ADAV	DVD ADULTE ET JEUNESSE - LOT 5	141,7	16/11/2012
ADAV	DVD ADULTE ET JEUNESSE - LOT 5	229,46	16/11/2012
ADAV	DVD ADULTE ET JEUNESSE - LOT 5		16/11/2012
ENFANTS TERRIBLES	LIVRES JEUNESSE LOT 3	782,55	16/11/2012
HABA FRANCE	MATELAS PLIABLE 3 ELEMENTS	, in the second	16/11/2012
FOREST DEBARRE	MO RECONSTRUCTION MAIRIE		16/11/2012
ATELIER 36	MAITRISE OEUVRE RUE DES SPORTS		16/11/2012
ECR ENVIRONNEMENT	MAITRISE OEUVRE RUE DES SPORTS	,	16/11/2012
BREHARD	REAMENAGEMENT RUE DES SPORTS		16/11/2012
OUEST ROUTES TP	ENROBES	·	16/11/2012
SAUR	BOUCHE INCENDIE PLACE ANCIENS C.		16/11/2012
LIBRAIRIE ALADIN	BD JEUNESSE LOT 4		19/11/2012
CLOTURE ATLANTIQUE	CLOTURE METALLIQUES AU CTM		19/11/2012
FLO SIGNALISATIQUE	PROGRAMME VOIRIE 2011		19/11/2012
TECHN'AM	MO PROGRAMME VOIRIE 2012		19/11/2012
BRETHOME (SAUVETRE)	PROGRAMME VOIRIE 2011		19/11/2012
CT CAM	PROTECTION INTRUSION GROUPE SCOLAIRE		19/11/2012
0 1 0/ tivi	THO LEGISTRICTION OF CHOOLE GOOLAINE	2701,00	10/11/2012

BHR	BETON	305,51	20/11/2012
LAFARGE GRANULA	SEMI	455,62	20/11/2012
LAFARGE GRANULA	SEMI		20/11/2012
LAFARGE GRANULA	SEMI	1390,05	20/11/2012
LAFARGE GRANULA	ENROBE A FROID	· ·	20/11/2012
STRADAL	CIMENT		20/11/2012
POINT P-TROUILL	TUYAU BETON ARME	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	20/11/2012
PUM PLASTIQUES	FOND+REHAUSSE REGARD		20/11/2012
PUM PLASTIQUES	FOURNITURES DE VOIRIE	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	20/11/2012
OMR	LICENCE LOGICIEL SCAN SUR WORD-EXCEL		20/11/2012
HERTZ EQUIPEMENT	LOCATION TRACTOPELLE+GODET	730,06	20/11/2012
RICHARDEAU	INTERVENTION ECOLE MATERNELLE	141,5	20/11/2012
CELLIERGAROTTER	MUSCADET+ROSE	120	20/11/2012
BOULANGERIE LA	FOUEES FETE DU VIEUX PRESSOIR	80	20/11/2012
HELIO GRAPHIC	BANDEROLE	94,1	20/11/2012
EDITIONS OFFSET	EXEMPLAIRES BULLETIN NOVEMBRE	· ·	20/11/2012
SUPER U	CARBURANT OCTOBRE	· ·	22/11/2012
GEDIMAT LESIMPL	POUZZOLANE		22/11/2012
GEDIMAT LESIMPL	RONDIN PIN		22/11/2012
LEROY MERLIN	CASIERS A BOUTEILLE CIMETIERE	· ·	22/11/2012
NEHO (TERRENA)	PEINTURE TECNILIGNE TERRAIN DE FOOTBALL	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	22/11/2012
BML BOUCHAUD	DIVERSES FOURNITURES	,	22/11/2012
COVED	COLLECTE DECHETS DES MARCHES	· ·	22/11/2012
SAPRENA	ENTRETIEN CIMETIERE	1242,81	
ATLANTIC MOTOCU	REPARATION TRACTEUR JOHN DEERE 4300	,	22/11/2012
SFR MOBILE	ABT+CONSO PORTABLES	478,07	
COLAS CENTRE-01	BASSIN DE RETENTION DE LA VINCEE	· ·	22/11/2012
AD.PRODUCTION	SIGNALETIQUE GR PAYS DE NANTAIS		23/11/2012
COLAS CENTRE OUES	BASSIN DE RETENTION DE LA VINCEE	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	23/11/2012
SUPER U	DIVERS ACHATS SUPER U	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	23/11/2012
PHARMACIE/PLACE	PHARMACIE ECOLE PRIMAIRE	· ·	23/11/2012
LECLERC OCEANE	DIVERS FOURNITURES RAM+LA FARANDOLE		23/11/2012
ATELIER LA RUCH	SAC POUBELLE		23/11/2012
CNDP	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	23/11/2012
CNDP	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	23/11/2012
ELYSORE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	23/11/2012
ENFANTS TERRIBLES	MARIONNETTES	· · ·	23/11/2012
MDI	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	23/11/2012
NON-VIOLENCE AC	FOURNITURES SCOLAIRES 2012		23/11/2012
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012		23/11/2012
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012		23/11/2012
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012		23/11/2012
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	· ·	23/11/2012
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012		23/11/2012
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	23/11/2012
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	23/11/2012
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	· ·	23/11/2012
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012		23/11/2012
OADEL LIDNAINIE	I CONNITONES SOCIAINES 2012	111,33	20/11/2012

			1
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012		23/11/2012
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012		23/11/2012
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	· ·	23/11/2012
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012		23/11/2012
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	,	23/11/2012
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	13,6	23/11/2012
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	94,37	23/11/2012
SODIRETZ SA	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	95	23/11/2012
WESCO	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	112,8	23/11/2012
EDELIOS	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	147,4	23/11/2012
SCOLUDIC	FOURNITURES SCOLAIRES 2012	690,91	23/11/2012
AKZO DELRUE	PEINTURE REHAB BUNGALOW CHAMPSIOME	1145,64	26/11/2012
COLAS CENTRE-01	BASSIN DE RETENTION DE LA VINCEE	38512,99	26/11/2012
VERRIER MAJUSCULE	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2192,53	27/11/2012
ALTER BURO	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	147,71	27/11/2012
ALTER BURO	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	306,83	27/11/2012
ALTER BURO	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	163,66	27/11/2012
ALTER BURO	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	172,91	27/11/2012
ALTER BURO	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	186,66	27/11/2012
ALTER BURO	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	418,17	27/11/2012
ALTER BURO	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	20,73	27/11/2012
ALTER BURO	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	94,2	27/11/2012
ALTER BURO	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	471,12	27/11/2012
POINT P-TROUILL	GRAVIER	,	27/11/2012
MPI SARL	PANNEAUX ALLEE DU CIMETIERE PAYSAGER		27/11/2012
RESEAU PRO BOIS	PLACO+RAILS LOCAL ECOLE ELEMENTAIRE		27/11/2012
GRANDJOUAN SACO	REMUNERATION COLLECTE	·	27/11/2012
GRANDJOUAN SACO	NETTOIEMENT PLACE DU MARCHE	·	27/11/2012
AB&W	STORE PORTE ACCUEIL MAIRIE - SINISTRE		27/11/2012
BOURON MIROITER	VITRAGE SALLE GATIEN-SINISTRE	, i	27/11/2012
AUTO PLUS ATLAN	REPARATION LEVE VITRES RENAULT TRAFIC	·	27/11/2012
AUTO PLUS ATLAN	CHARIOT SUP DE PORTE LATERALE TRAFIC	·	27/11/2012
VSA G.ATLANT	COURROIE DE DISTRIBUTION CLIO	,	27/11/2012
DSMI	CORDONS RESEAU RJ45	İ	27/11/2012
STRAMATEL	REPARATION PUPITRE SALLE GARDIN	,	27/11/2012
DSMI	MAINTENANCE SYMANTEC	,	27/11/2012
DSMI	CONTRAT DE MAINTENANCE		27/11/2012
LA MAISON	3 REPAS REUNION DE TRAVAIL	·	27/11/2012
ORANGE TELEPHON	ABT+CONSO DIVERS SERVICES		27/11/2012
		,	
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET RAM	·	27/11/2012
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET MAIRIE	· ·	27/11/2012
ORANGE INTERNET	INTERNET ECOLE MATERNELLE	,	27/11/2012
ORANGE INTERNET	INTERNET ECOLE PRIMAIRE	· ·	27/11/2012
SFR DIVERS	COMMUNICATIONS ECOLE MATERNELLE		27/11/2012
SFR DIVERS	COMMUNICATIONS RAM	,	27/11/2012
FOUSSIER	PIECES DETACHEES MATERIEL ATELIER	·	27/11/2012
LUCATHERMY	INTERVENTION SUR BEC SALLE GARDIN	· ·	27/11/2012
COLAV SARL	INTERVENTION ARMOIRE ET FRIGO	·	27/11/2012
FOUSSIER	CLES	280,55	29/11/2012

LEONE SIGNALISATION	PANNEAUX	482,94	29/11/2012
LEONE SIGNALISATION	PANNEAUX	450,46	29/11/2012
ATLANTIC MOTOCU	FOURNITURES EV+VETEMENTS SECURITE	494,2	29/11/2012
ALTER BURO	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	190,26	29/11/2012
ALTER BURO	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	35,94	29/11/2012
SEDI	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	357,08	29/11/2012
PUM PLASTIQUES	TUBE PVC	288,55	29/11/2012
PUM PLASTIQUES	REGARD	268,74	29/11/2012
FOUSSIER	CYLINDRE RADIAL	134,42	29/11/2012
ETDE	TOURNEE EP OCTOBRE	5251,46	29/11/2012
GP2S	FORFAIT+INTERVENTIONS OCTOBRE	803,23	29/11/2012
LESOURD	DEVIATION PL ET VL	2930,2	29/11/2012
SMTR	TRVX ENTRETIEN VOIRIE 2012-POINT A TEMPS	9615,84	29/11/2012
J.P.G	BUREAU ACCUEIL - SINISTRE MAIRIE	768,91	29/11/2012
GUITTENY BERTRAND	REFRIGERATEUR +CUISINIERE BRANDT	1468,8	29/11/2012
LIBRAIRIE COIFFARD	LITTERATURE CLASSIQUE - LOT 1	801,93	29/11/2012
LIBRAIRIE DURAND	LIVRES DOCUMENTAIRES - LOT 2	862,81	29/11/2012
JPM COORDONATEUR	CSPS CONSTRUCTION MEDIATHEQUE	632,92	29/11/2012
RONSIN ALBERT	MO CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	1674,4	29/11/2012
CDC CONSEILS	BORNAGE CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	1040,52	29/11/2012
BOULANG.LE FOUR	PAINS OCTOBRE	686,36	30/11/2012
LES ATELIERS DE	EPONGES + SACS POUBELLES	247,72	30/11/2012
ATEL. PROT.IRIS	TORCHONS-PASILLES JAVEL-ESSUIE MAIN	234,18	30/11/2012
GUITTENY BERTRAND	SECHE LINGE ECOLE MATERNELLE	405,9	30/11/2012
NATHAN	BIBLIOTHEQUE MURALE	64,3	30/11/2012
SADEL LIBRAIRIE	DIVERS ACHATS JEUX	86,17	30/11/2012
WESCO	SECHE-DESSINS MURAL MUTICOLORE	82,35	30/11/2012
EVEIL ET JEUX	DIVERS ACHATS DE JEUX	333,94	30/11/2012
ECHOPPE	VETEMENTS DE TRAVAIL CANTINE + ATSEM	1221,12	30/11/2012
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES EDUCATIVES	300,1	30/11/2012
WESCO	FOURNITURES EDUCATIVES	83,79	30/11/2012
CELDA ASCO	FOURNITURES CUBE UNION	39,85	30/11/2012
EVEIL ET JEUX	DIVERS ACHATS JEUX	134,24	30/11/2012
EVEIL ET JEUX	DIVERS ACHATS DE LIVRES	87,74	30/11/2012

5 – Vente du bâtiment des services techniques de la Nivardière

<u>Daniel MACHARD expose</u>:

Les services techniques doivent se rassembler dans le Centre Technique Municipal actuellement en cours d'aménagement. Ainsi, les bâtiments des ateliers municipaux en centre bourg et l'atelier Voirie à la Nivardière seront cédés, les agents se rassemblant dans un bâtiment unique.

Monsieur Landry SUBILEAU se propose d'acquérir ce bien référencé section AE numéro 209 p d'une superficie d'environ 3 800 m², situé 6 rue de la Métallurgie, au prix de vente de 155 000 €.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu l'estimation de France Domaines en date du 7 décembre 2012,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la vente de la parcelle cadastrée AE 209p au prix de 155 000 €, frais d'acte à la charge de l'acquéreur,
- autorise le Maire et l'adjoint délégué à signer l'acte notarié de vente ainsi que tout acte à intervenir à cet effet nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



L'an deux mille douze, le 20 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de PONT-SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves FRANÇOIS, Maire,

Présents: Madame Marie-Anne DAVID, Monsieur Philippe RETIERE, Monsieur Daniel MACHARD, Madame Martine CHABIRAND, Monsieur Christophe LEGLAND, Madame Brigitte GALPIN, Madame Christine BUTEAU, Monsieur Laurent ABEL, Monsieur Guillaume CHAUVET, Madame Madeleine BOURNIGAL, Monsieur Stéphane CHAUVET, Madame Maryvonne BOURGEAIS, Monsieur Jean-Yves SUREAU, Madame Laure MICHOT, Monsieur Mathieu VISONNEAU, Monsieur Jean-Paul CHAUVET, Madame Mireille CHEVALIER, Monsieur Michel BRENON, Madame Marie-Laure FLEURY.

Pouvoirs: Monsieur Yannick FETIVEAU donne pouvoir à Monsieur Yves FRANÇOIS, Madame Huguette RAYNEAU donne pouvoir à Madame Madeleine BOURNIGAL, Madame Valérie COLLIN donne pouvoir à Madame Maryvonne BOURGEAIS, Madame Clara JONIN donne pouvoir à Madame Martine CHABIRAND, Monsieur Jean-Paul SENAND donne pouvoir à Monsieur Daniel MACHARD, Madame Nathalie HEGRON donne pouvoir à Madame Brigitte GALPIN

Absente: Madame Sylvie NICOLAS

Madame Christine BUTEAU a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 14 décembre 2012

Présents : 21 Pouvoirs : 5 Absent : 1 Votants : 26

3 – Modification des statuts de la Communauté de Communes de Grand Lieu

Yannick FETIVEAU expose:

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Grand Lieu a délibéré le 30 octobre 2012 afin de solliciter la modification de ses statuts pour permettre d'exercer les actions suivantes :

- Actions en faveur de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle ;
 - organisation des points relais emplois ;
 - accueil, information, conseil des personnes du territoire en recherche d'emploi ou de formation ;
 - mise à disposition de locaux pour les structures chargées du suivi et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi :
 - accueil, information, orientation, insertion professionnelle et accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans.
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211.17;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 23 juin 1993 portant création de la Communauté de Communes de Grand Lieu modifié par arrêtés des 14 juin 1994, 12 février 1998, 12 octobre 1999, 13 mars 2000, 13 décembre 2000, 5 août 2003, 7 janvier 2005, 21 juillet 2006, 2 mars 2010, 26 octobre 2011 et 14 juin 2012 :
- VU les statuts de la Communauté de Communes de Grand Lieu ;

Considérant la délibération du conseil de la Communauté de Communes de Grand Lieu du 30 octobre 2012 sollicitant la modification de ses statuts,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes de Grand Lieu suivant le projet présenté en annexe pour la mise en place des nouvelles compétences suivantes :

Actions en faveur de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle

- organisation des points relais emplois ;
- accueil, information, conseil des personnes du territoire en recherche d'emploi ou de formation ;
- mise à disposition de locaux pour les structures chargées du suivi et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi ;
- accueil, information, orientation, insertion professionnelle et accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



STATUTS	

En rouge les propositions de modification adoptées au conseil communautaire du 30 octobre 2012

I – DISPOSITIONS GENERALES

Article 1:

En application des dispositions de la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, et du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été constitué, par arrêté préfectoral du 23 juin 1993, une communauté de communes entre les communes ci-après :

- **◆** LE BIGNON
- **☞** LA CHEVROLIERE
- **☞** GENESTON
- **☞** LA LIMOUZINIERE
- **☞** MONTBERT
- **☞** PONT SAINT MARTIN
- SAINT COLOMBAN
- SAINT LUMINE DE COUTAIS
- SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU

qui a pris la dénomination de :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GRAND LIEU

Article 2:

Le siège est fixé sur le parc d'activités économiques de Tournebride à La Chevrolière.

Article 3:

La présente communauté de communes est instituée pour une durée illimitée.

II - COMPETENCES

Article 4:

I – Dans le groupe des <u>compétences obligatoires</u> prévu à l'article L 5214-16-I du Code Général des
 Collectivités Territoriales, la communauté de communes exerce de plein droit au lieu et place des
 communes membres, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences suivantes :

- 1°) « En matière d'aménagement de l'espace communautaire », prévue aux articles L 5214-23-I-2° et L 5214-16-I-1° du CGCT, l'espace communautaire étant défini comme l'ensemble formé par le territoire de chacune des communes membres :
 - Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur dans le cadre des dispositions des articles L 122-1 et suivants du Code de l'Urbanisme;
 - Zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire, définies comme étant celles qui ont pour objet la création, l'aménagement, l'équipement, l'entretien et la gestion (notamment par l'achat, la vente ou la location d'immeubles) de toute zone d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique d'intérêt communautaire.
- 2°) « En matière de développement économique », prévue aux articles L 5214-23-I-1° et

L 5214-16-I-2° du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :

• Création, aménagement, équipement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique d'intérêt communautaire.

Une zone d'activité d'intérêt communautaire est toute zone d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale existante ou à créer sur le territoire de la communauté de communes.

Une zone d'activité touristique d'intérêt communautaire est toute zone touristique nouvelle, à créer sur le territoire communautaire, d'une superficie minimale de 200 hectares.

- Actions de développement économique d'intérêt communautaire :
 Sont d'intérêt communautaire :
 - Les actions de promotion, de prospection et d'animation des zones d'activité,
 - L'accueil d'entreprises, notamment par la construction, l'extension, l'entretien et l'exploitation d'hôtels d'entreprises,
 - L'achat, la vente ou la location d'immeubles bâtis ou non bâtis.

- La communauté de communes est compétente pour exercer le Droit de Préemption Urbain (DPU) pour les actions relevant du développement économique telles que prévues dans les statuts de la communauté de communes (article 4-l-2°).
- Actions en faveur de l'emploi, la formation et l'insertion professionnelle :
 - > organisation des points relais emplois ;
 - accueil, information, conseil des personnes du territoire en recherche d'emploi ou de formation ;
 - mise à disposition de locaux pour les structures chargées du suivi et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi;
 - accueil, information, orientation, insertion professionnelle et accompagne-ment des jeunes de 16 à 25 ans.

- II Dans le groupe de <u>compétences optionnelles</u> prévu à l'article L 5214-16-II du Code Général des Collectivités Territoriales, la communauté de communes exerce par ailleurs au lieu et place des communes membres pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences suivantes :
 - 1°) « Protection et mise en valeur de l'environnement » prévue à l'article L5214-16-II-1° du CGCT :
 - Intégralité de la compétence en matière d'élimination et de valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés ;
 - L'aide à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif
 - 2°) « Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire », prévue aux articles L 5214-23-l-3° et L 5214-16-II-3° du CGCT : création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire définie comme étant la voirie communale desservant principalement des équipements communautaires, la liste des voies est annexée aux présents statuts ; la modification de cette liste interviendra par délibérations conformes du conseil communautaire et de l'ensemble des conseils municipaux ;
 - 3°) « En matière de développement et d'aménagement sportif de l'espace communautaire », prévue aux articles L 5214-23-I-6° et L 5214-16-II-4° du CGCT :
 - Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire définis comme étant le centre aquatique à Saint Philbert de Grand Lieu et la piscine de plein air à Montbert.
 - Participation aux actions mises en place par les associations assurant, au centre aquatique, par conventionnement avec la communauté de communes, des activités d'initiation en direction de la jeunesse,
 - 4°) « Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées », prévue aux articles L 5214-23-I-4° et L 5214-16-II-2° du CGCT :
 - La coordination, la signature et l'animation des actions afférentes à des opérations pour l'amélioration de l'habitat notamment OPAH et toutes opérations similaires;
 - La participation aux actions mises en place par l'association pour l'habitat des jeunes sur le territoire du Pays de Grand Lieu, Machecoul, Logne.
 - L'établissement d'un Programme Local de l'Habitat
- 5°) « En matière d'assainissement », prévue aux articles L 5214-23-I-7° et L 5214-16-II-6° du CGCT : le contrôle des installations d'assainissement non collectif :
- III La communauté de communes exerce en outre, au lieu et place des communes membres, les <u>autres</u> <u>compétences</u> suivantes :

- 1°) La participation au financement des dépenses du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;
- 2°) La maîtrise d'ouvrage des travaux de construction, d'entretien, de rénovation ou d'extension d'immeubles affectés à la gendarmerie nationale et la gestion de ceux-ci ;
- 3°) L'aménagement et la gestion d'aires d'accueil des gens du voyage ;
- 4°) La communauté de communes est autorisée à conclure des conventions avec le département de la Loire-Atlantique, autorité organisatrice compétente en matière de transports publics réguliers et à la demande, en vue de participer à l'organisation du transport public des habitants de la communauté de communes :
 - vers l'agglomération nantaise,
 - vers les piscines,
 - transport à la demande de type « Abeille ».
- 5°) La communauté de communes est compétente pour organiser une fête annuelle du sport dont l'objectif est d'amener à se rencontrer l'ensemble des associations sportives ayant leur siège sur le territoire communautaire ;
- 6°) La communauté de communes est compétente pour la signature et la mise en œuvre des chartes de pays et des procédures contractuelles ;
- 7°) La communauté de communes est compétente pour l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans par la création de structures de type PAIO ou Mission Locale pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ;
- 7°) Sur les seules zones d'activités d'intérêt communautaire :
 - service commun pour :
 - l'implantation de nouvelles bornes incendie en dehors de toute opération d'aménagement
 - la gestion, le contrôle, l'entretien et le remplacement des bornes incendie permettant aux maires d'exercer leur compétence

- pour les zones d'activités d'intérêt communautaires, autonomes en matière de traitement des eaux usées: la construction, l'entretien, la rénovation et l'exploitation des réseaux, des installations d'assainissement et des stations de traitement des eaux usées situés dans l'emprise de la zone d'activités;
- pour les zones d'activités d'intérêt communautaire reliées à des stations de traitement des eaux usées communales: la construction, l'entretien et la rénovation des réseaux et installations d'assainissement des eaux usées situés dans l'emprise de la zone d'activités.
- 8°) La communauté de communes est compétente pour la mise en place et la gestion des Systèmes d'Informations Géographiques (SIG) ;
- 9°) Politique en faveur des personnes âgées : soutien à des actions d'accueil, d'information et de coordination pour les personnes âgées ;
- 10°) La communauté de communes est compétente pour les investissements et la maintenance en éclairage public dans le domaine communautaire.

III – ADMINISTRATION

Article 5:

La communauté de communes est administrée par un conseil communautaire et un bureau assistés éventuellement de commissions.

Article 6:

Le conseil communautaire est l'organe délibérant. Il est composé de délégués élus par les conseillers municipaux des communes membres dans les conditions fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 5214-1 et suivants et L 5111-1 et suivants.

La représentation de chaque commune au conseil communautaire est assurée comme suit :

COMMUNES DE MOINS DE 3 500 HABITANTS :

- 3 délégués titulaires,
- 3 délégués suppléants.

COMMUNES DE PLUS DE 3 500 HABITANTS :

- 4 délégués titulaires,
- 4 délégués suppléants.

En cas d'absence d'un délégué titulaire, un délégué suppléant pourra le remplacer avec voix délibérative.

Article 7:

Les délégués des conseils municipaux au conseil communautaire suivent le sort de l'assemblée qui les a désignés quant à la durée de leur mandat dans les conditions prévues dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

En cas de vacance parmi les délégués, par suite de décès, de démission, ou pour toute autre cause, le conseil municipal intéressé pourvoit à leur remplacement dans le délai d'un mois. A défaut, le maire ou l'adjoint, dans l'ordre du tableau, représente la commune au sein du conseil communautaire.

Article 8:

Le conseil communautaire se réunit au moins une fois par trimestre, en session ordinaire, sur convocation du président. Celui-ci est obligé de convoquer le conseil communautaire à la demande du tiers au moins de ses membres.

Par ailleurs, le bureau de la communauté de communes peut décider de réunir le conseil communautaire chaque fois qu'il le juge utile, en session extraordinaire.

Le conseil communautaire se réunit au siège de la communauté de communes ou dans un lieu choisi par le conseil communautaire dans l'une des communes membres.

Article 9:

Entre les réunions du conseil communautaire, l'administration de la communauté de communes est confiée à un bureau élu par lui, composé de 9 membres dont un président et un ou plusieurs vice-présidents.

Article 10:

Le conseil communautaire peut confier, au président, aux vice-présidents ayant reçu délégation et au bureau dans son ensemble, tous pouvoirs d'administration et de gestion, par une délégation spéciale ou permanente dont il fixe les limites, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 5211-10.

Lors de chaque réunion obligatoire, le président et les vice-présidents rendent compte au conseil communautaire de leurs travaux. Le bureau se réunit aussi souvent qu'il est nécessaire pour l'exercice de ses attributions.

Le président exécute les décisions du conseil communautaire et représente la communauté de communes en justice.

Article 11:

Les conditions de validité des délibérations du conseil communautaire et le cas échéant, de celles du bureau et du président agissant par délégation du conseil communautaire, les dispositions relatives aux convocations, à l'ordre du jour et à la tenue des séances, les conditions d'annulation des délibérations, sont celles fixées pour les conseils municipaux aux termes du Code Général des Collectivités Territoriales.

IV - DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 12:

Les règles de la comptabilité communale s'appliquent à la comptabilité de la communauté de communes.

Le receveur de la communauté de communes sera désigné par arrêté préfectoral après avis du trésorier payeur général.

Article 13:

- A Le budget de la communauté de communes pourvoit aux dépenses de celle-ci et des services pour lesquels elle est constituée, en particulier au reversement au profit de chaque commune membre d'une partie de la taxe professionnelle unique qui est perçue par la communauté de communes (dotation de compensation et dotation de solidarité).
- **B** Les recettes du budget de la communauté de communes comprennent :
 - 1°) les ressources fiscales prévues dans le Code Général des Impôts, en particulier la taxe professionnelle unique et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;
 - 2°) le revenu des biens, meubles ou immeubles, de la communauté de communes ;
 - 3°) les sommes qu'elle reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers, en échange d'un service rendu ;
 - 4°) les subventions de l'Etat, de la région, du département et des communes ;
 - 5°) les produits des dons et legs ;
 - 6°) le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés, en particulier les redevances mises à la charge des communes sur le territoire desquelles sont situés les écoles maternelles et primaires utilisatrices des piscines gérées par la communauté de communes ;
 - 7°) le produit des emprunts.

V - MODIFICATION - DISSOLUTION

Article 14:

Les modifications aux conditions initiales de composition et de fonctionnement de la communauté de communes sont soumises à l'application du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 15:

La communauté de communes est dissoute :

- soit par CONSENTEMENT de tous les conseils municipaux concernés,
- soit dans les CONDITIONS FIXEES aux articles L 5214-28 et L 5214-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A LA CHEVROLIERE, le 30 octobre 2012

4 – <u>Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable dans le cadre de la révision du</u> Plan d'Occupation des Sols

Christophe LEGLAND expose:

Le conseil municipal de Pont Saint Martin a prescrit le 18 décembre 2008 la révision du Plan d'Occupation des Sols.

L'élaboration du document d'urbanisme s'établit à travers 3 grandes étapes que sont :

- le diagnostic,
- le projet d'aménagement et de développement durable,
- le zonage et le règlement.

Conformément aux dispositions de l'article L123-9 du code de l'urbanisme, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) doit donner lieu à un débat en Conseil et ce, au moins deux mois avant l'examen du projet de Plan Local d'Urbanisme.

Le PADD doit être un document simple et accessible.

A travers le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) doit s'exprimer le projet de développement de Pont Saint Martin pour les dix années à venir en matière d'habitat, d'économie, d'équipements, de déplacements.

Le PADD a pour objet de proposer et de mettre en œuvre une nouvelle vision territoriale, de concilier les différents intérêts et d'assurer à la commune une évolution raisonnée et rationnelle, dans le respect de l'environnement

Le PADD a donné lieu à un premier débat le 23 juin 2011.

Depuis cette date, le contexte territorial et les obligations règlementaires ont été modifiés avec principalement :

- l'intégration du territoire communal dans l'unité urbaine de Nantes et sa conséquence, l'application de l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain sur le logement social,
- le changement de SCOT avec l'intégration de Pont Saint Martin au SCOT du Pays de Retz en lieu et place du SCOT du Vignoble.

Ces changements ont entrainé des modifications dont il fallait tenir compte dans le PADD, ainsi qu'une actualisation des orientations.

Il est donc nécessaire de le présenter à nouveau au conseil municipal.

Le conseil municipal prend acte du Projet d'Aménagement et de Développement Durable tel que présenté en annexe et en débat.

6 – <u>Autorisation de signature des avenants aux marchés de travaux pour la construction de la médiathèque et du pôle associatif</u>

Marie Anne DAVID expose:

Les marchés de travaux pour la construction de la médiathèque et du pôle associatif ont été conclus le 25 mai 2011. Certains lots ont fait l'objet d'avenants par délibération du 31 mai 2012, 28 juin, 20 septembre et 15 novembre 2012.

Des lots doivent être révisés suivants les modifications de certaines prestations rendues nécessaires pendant le chantier.

L'ensemble des lots faisant l'objet d'un avenant entraine une modification de +1,37 % du montant total du marché d'origine qui était de 2.277.831,78 € HT modifié à 2.295.759,59 € HT puis à 2.309.065,45 € HT selon les avenants présentés ci-après représentant un montant total de +13.305,86 €.

Lot 11 : Menuiseries intérieures

Montant initial du marché : 201 393.39 € H.T

Avenant n°1 : + 1 004.87 € H.T, Avenant n°2 : + 18 993.10 € H.T Montant du marché : 221 391.36 € H.T

Travaux en plus :

- Tablettes en mélaminé posées en tableaux des chassis doubles de la salle de musique

o Pour un montant de : 544.73 € H.T

Soit un montant d'avenant de : 544.73 € H.T

Et un nouveau montant de marché de : 221 936.09 € H.T

<u>Lot n°12 – Cloisons sèches – Plafonds</u>

Montant initial: 97 565.06 € H.T Avenant n°1: - 34 306.50 € H.T Montant du marché: 63 258.56 € H.T

Travaux en plus :

- Modifications diverses sur des parties de cloisons, plafonds

o Pour un montant de : 747.10 € H.T

Soit un montant d'avenant de : 747.10 € H.T

Et un nouveau montant de marché de : 64 005.66 € H.T

Lot n°22 – Terrassements – VRD – Aménagements extérieurs

Montant initial du marché : 229 461.71 € H.T

Avenant n°1: - 3 631.60 € H.T.

Montant du marché : 225 830.11 € H.T

Travaux en plus:

- Modification de l'ouvrage de décantation et régulation en sortie de bassin de rétention des eaux pluviales, et modifications diverses sur les différents réseaux

o Pour un montant de : 5 215.00 € H.T

Soit un montant d'avenant de : 5 215.00 € H.T

Et un nouveau montant de marché de : 231 045.11 € H.T.

Lot 23 - Espaces verts

Montant du marché : 42 935.56 € H.T

Travaux en plus :

 Modification sur diverses prestations – mise en place de bordures et pose de galets – traitement des clôtures

o Pour un montant de : 6 799.03 € H.T

Soit un montant d'avenant de : 6 799.03 € H.T

Et un nouveau montant de marché de : 49 734.59 € H.T

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer sur les bases ci-dessus énoncées :
 - l'avenant n°3 au marché de travaux du lot n°11 Menuiseries intérieures.
 - l'avenant n°2 au marché de travaux du lot n°12 Cloisons sèches Plafonds,
 - l'avenant n°2 au marché de travaux du lot n°22 Terrassements VRD Aménagements extérieurs
 - l'avenant n°1 au marché de travaux du lot n°23 Espaces verts
- autorise Monsieur le Maire et l'adjointe déléguée à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

7 – <u>Autorisation pour la signature des marchés de travaux pour l'aménagement du Centre Technique</u> <u>Municipal</u>

Philippe RETIERE expose:

Afin de pouvoir répondre à l'ensemble des besoins des services techniques, la commune a acquis un terrain et un bâtiment en 2011 à la Nivardière permettant de regrouper tous les agents sur un site unique.

Afin de pouvoir créer ce Centre Technique Municipal, il est nécessaire de procéder à des travaux d'adaptation du bâtiment afin de pouvoir accueillir les agents et les activités.

Une procédure adaptée a été lancée pour ces marchés de travaux.

Le marché est constitué de 6 lots :

Lot 1: Maçonnerie - assainissement non collectif

Lot 2 : Charpente métallique – couverture – portails

Lot 3 : Menuiseries aluminium - Menuiseries intérieures bois

Lot 4 : Cloisons sèches

Lot 5 : Plafonds suspendus / modulaires

Lot 6 : Revêtements de sols - Faïence

Les réponses des entreprises étaient attendues pour 7 décembre 2012. Les critères pondérés de choix des offres étaient les suivants :

Valeur prix: 60%

Valeur technique : 30%

- Délais : 10%

17 entreprises ont présenté des candidatures et des offres recevables. Après analyse, tous les lots ont été attribués par le pouvoir adjudicateur au mieux disant.

Les lots sont composés de tranches fermes et de tranches conditionnelles correspondant aux délais de réalisation.

Les lots ont été attribués aux entreprises suivantes :

	Entreprise sélectionnée	Montant HT total du lot	Montant HT du marché – tranche ferme	Montant HT du marché – tranche conditionnelle
Lot 1 : Maçonnerie – assainissement non collectif	JAUNAULT BATIMENT BP 3 32 rue du Vignoble – BP3 44330 LA CHAPELLE HEULIN	92.650,37€	54.297,81 € HT	38.352,56 € HT
Lot 2 : Charpente métallique – couverture	SO.FA.BATI ZA des Challinières 85670 FALLERON	64.909,69€	5660,97 € HT	59.248,72 € HT
Lot 3 : Menuiseries aluminium et intérieures bois	Sarl MGL Les Ridelières 44140 MONTBERT	29.565,73€	24.122,73 € HT	5.443 € HT
Lot 4 : Cloisons sèches	EGONNEAU ZA Moulin de la chaussée 44310 SAINT PHILBERT DE GRANDLIEU	27.330,82€	22.181,62 € HT	5.149,20 € HT
Lot 5 : Plafonds suspendus / modulaires	Techniplafonds ZA Industrielles de Maunit 113 rue de Maunit 85290 MORTAGNE SUR SEVRE	6.596,50 €	6.596,50 € HT	
Lot 6 : Revêtements de sols - Faïence	EGONNEAU ZA Moulin de la chaussée 44310 ST PHILBERT DE GRANDLIEU	18.786,09€		18.786,09 € HT
		239.839,20 €	112.859,63 €	126.979,57 €

Soit pour un montant total de 239.839,20 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux, soit les 6 lots avec les entreprises ci-dessus mentionnées pour l'aménagement du Centre Technique Municipal,
- autorise Monsieur le Maire, et l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

8 – Création de dix postes occasionnels pour le recensement de la population en 2013

Monsieur le Maire expose :

La loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, prévoit un ensemble de moyens permettant aux collectivités locales de faire face à la diversité de leurs besoins en personnel.

L'INSEE a informé la commune qu'il fallait procéder à l'enquête de recensement en 2013.

Un coordonnateur communal a été recruté afin d'encadrer et d'organiser le travail de recensement.

La collecte des informations auprès des ménages se déroulera du 17 Janvier au 21 Février 2013. Pour un travail efficace permettant de couvrir le territoire communal, le nombre d'agents recenseurs a été estimé à dix correspondant au nombre de secteurs crées.

Il s'agit maintenant de recruter ces 10 agents recenseurs nécessaires à la réalisation de ce recensement.

La rémunération est composée de :

Forfait feuille de logement : 1,13 €

Forfait bulletin individuel collecté : 1,72 €

Forfait formation : 70 € / séance de formation

- Forfait mensuel déplacement en fonction des zones géographiques :
 - 50 € de frais pour les secteurs centre bourg,
 - 100 € pour les secteurs périphériques,
 - 150 € pour les secteurs ruraux.

Les charges sociales seront alors calculées sur l'assiette forfaitaire égale à 15% du plafond mensuel de la Sécurité Sociale par période d'activité suivant l'arrêté du 16 février 2004 fixant l'assiette des cotisations de sécurité sociale dues pour les agents recrutés à titre temporaire en vue des opérations de recensement de la population.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 3, alinéa 2,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu le décret n°2003485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter 10 agents recenseurs pour assurer la réalisation des opérations de recensement en collectant des informations auprès de la population,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- recrute 10 agents recenseurs selon les conditions ci-dessus exposées dans le cadre d'un besoin occasionnel pour la période du 17 janvier au 21 février 2013 et les rémunère en fonction du nombre de questionnaires collectés (bulletin de logement + feuillet individuel) et en intégrant également des indemnités de formation et des frais de déplacements selon les montants bruts suivants :
- Forfait feuille de logement : 1,13 €
- Forfait bulletin individuel collecté : 1.72 €
- Forfait formation : 70 € / séance de formation
- Forfait mensuel déplacement en fonction des zones géographique :
 - 50 € de frais pour les secteurs centre bourg,
 - 100 € pour les secteurs périphériques,
 - 150 € pour les secteurs ruraux.

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

9 – Revalorisation des tarifs des vacataires animateurs

Brigitte GALPIN expose:

Par sa séance du 10 février 2011, le conseil municipal a créé la possibilité de recruter des vacataires Animateurs pour l'animation du centre de loisirs de la commune ainsi que l'encadrement des enfants pendant les mini camps, pour les besoins ponctuels, de courte durée (période de vacances scolaires).

La rémunération de la mission de ces vacataires est versée par un forfait journalier, auquel il faut inclure l'indemnité de congés payés.

La tarification de ce forfait journalier du 10 février 2011 était la suivante :

	Accueil de loisirs	Mini camps
	Forfait journée	Forfait journée
Stagiaire	38.06 €	44.72 €
BAFA	64.90 €	71.56 €

Depuis cette date, trois évolutions du smic ont eu lieu :

- + 2.11% le 1^{er} décembre 2011
- + 0.33% le 1^{er} janvier 2012
- + 2.00% le 1^{er} juillet 2012

Il est donc proposé de revaloriser la rémunération des vacataires selon les augmentations constatées du SMIC, soit +4,5% :

	Accueil de loisirs	Mini camps
	Forfait journée	Forfait journée
Stagiaire	39.77 €	46.73 €
BAFA	67.82 €	74.78€

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la modification de la rémunération des vacataires animateurs stagiaire et BAFA telle que présentée ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire et l'adjointe déléguée, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

10 – Modification du tableau des effectifs – Création et suppression de poste

Monsieur le Maire expose :

Un agent du service Multi Accueil souhaite réduire de 5 heures sa durée hebdomadaire de service.

Un agent du service accueil et formalités administratives est depuis une longue période en remplacement d'un agent. Il est proposé de créer un poste pour l'agent remplaçant.

Un agent occupe un poste de 28 heures semaine. Afin de mieux adapter ses horaires à ceux de l'ouverture au public du service, l'agent demande une augmentation de son temps de travail hebdomadaire à 30 heures.

Un agent a obtenu son examen professionnel de rédacteur en 2005, et est reçu favorablement sur la liste d'aptitude rédacteur suite à la session de la promotion interne.

Poste de travail	Nombre de poste	Temps de travail	Création ou suppression
Agent social de 2ème classe	1	Temps non complet (26 heures)	Suppression
Agent social de 2 ^{ème} classe	1	Temps non complet (21 heures)	Création
Adjoint Administratif principal de 2ème classe	1	TC	Création
Adjoint Administratif 2ème classe	1	TNC (28 heures)	Suppression
Adjoint Administratif 2ème classe	1	TNC (30 heures)	Création
Adjoint Administratif de 1ère classe	1	TC	Suppression
Rédacteur	1	TC	Création

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 17 décembre 2012,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la modification du tableau des effectifs présentée ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

11 – <u>Adoption des tarifs de participation des communes de résidence des enfants scolarisés dans les écoles publiques de la commune de Pont Saint Martin</u>

Brigitte GALPIN expose:

L'association Communautaire de la région Nantaise (ACRN) ayant été dissoute, il n'y a plus de tarifs de référence pour demander les participations aux communes lorsqu'un de leur résident est scolarisé dans une école publique d'une autre commune.

Il convient donc à chaque commune de définir le coût de la scolarité d'un élève dans les écoles publiques.

Il est proposé de prendre comme référence le coût d'un élève scolarisé à l'école des Halbrans correspondant à :

- 535 € pour un élève en élémentaire,
- 640 € pour un élève en maternelle.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces tarifs pour l'année scolaire 2012-2013,

- autorise le Maire et l'adjointe déléguée à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

12 - Adoption des tarifs 2013 de la médiathèque

Marie Anne DAVID expose:

La médiathèque le 3^{ème} Lieu à Pont Saint Martin a vocation à accueillir un service municipal culturel de lecture publique à destination de tous, dont la gestion se base sur trois principes :

- La simplicité : proposer un seul type d'abonnement qui donne accès à la fois aux livres, DVD, magazines et à l'espace multimédia (Internet, bureautique),
- L'ouverture au plus grand nombre : favoriser l'accès à la culture,
- La gratuité : accès libre et gratuit pour tous pour la consultation sur place aux heures d'ouverture de la bibliothèque.

Pour s'inscrire, les usagers devront se munir des documents suivants : Pièce d'identité, justificatif de domicile, autorisation d'inscription des responsables légaux pour les mineurs de moins de 14 ans et justificatif pour l'obtention du tarif préférentiel (attestation Pôle Emploi de moins de 2 mois pour les demandeurs d'emploi et attestation RSA).

Une fois inscrit, chaque abonné reçoit une carte nominative qui l'autorise à emprunter des documents des différentes collections et à utiliser l'espace multimédia, Internet et bureautique.

Dans le but d'encourager la fréquentation de la médiathèque, les tarifs suivants sont proposés :

Tarifs des publics		Commune	Hors commune		
Tarifs:					
- Les personnes de moins	de 18 ans	Gratuit	7€		
- Adulte		10 €	15 €		
Tarif préférentiel :					
 les demandeurs d'emploi 		5	€		
 les bénéficiaires du R.S.A 	A .				
Gratuité :					
- Les collectivités : R.A.M	, écoles, crèche, maison de retraite,	Gratuit			
Maison de l'enfance et de	e la jeunesse				
 Les bénévoles actifs de la 	a médiathèque				
Tarifs en cas de perte					
Remplacement carte perdue	2€				
Perte ou détérioration de livres	Remboursement du montant neuf ou achat du livre				
Perte ou détérioration de DVD	Remboursement du montant des droits				
Reprographie		_			
Reprographie	0,20 cts A4 noir				
	0,50 cts A4 couleur				

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte les tarifs ci-dessus pour 2013 pour la médiathèque le 3^{ème} Lieu,
- autorise le Maire et l'adjointe déléguée à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

13 – Adoption de la surtaxe pour l'assainissement collectif

Yannick FETIVEAU expose:

Le budget prévisionnel prévoit une augmentation de 3% de la part variable de la surtaxe afin de répondre aux besoins d'investissement.

	Tarif 2012	Tarif 2013
Surtaxe Prime Fixe	71,98 €	74,14 €
Surtaxe de "0 à 500 m3"	1,3113 €	1,3506 €
Surtaxe "+ 500m3 »	1,1040 €	1,1371 €

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve les surtaxes pour l'année 2013 citée ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

14 – Décision modificative n°4 du budget principal

Maryvonne BOURGEAIS expose :

La présente décision modificative est nécessitée par l'encaissement en fin d'exercice de recettes non prévues initialement, à savoir :

- l'indemnité immédiate liée au sinistre de la Mairie de l'ordre de 790 000 €,
- la première partie de la participation versée par la société Pontmardis prévue dans le cadre du Projet Urbain Partenarial (PUP) soit 37 000 €.

Bien que destinée à financer des travaux prévus en section d'investissement, l'indemnité de sinistre doit cependant être encaissée en section de fonctionnement.

Il est donc proposé de basculer l'essentiel de cette recette en section d'investissement par un virement prévisionnel. Cette recette constituera ainsi un excédent de fonctionnement qui peut être affecté en section d'investissement en 2013, après le vote du compte administratif 2012.

Il est proposé de réaliser les modifications suivantes :

En fonctionnement :

Une recette de 790 000 € est proposée au chapitre 77 au compte 7788, laquelle finance une majoration de dépense au chapitre 011 au compte 6226, le reste de cette recette étant viré à la section d'investissement par le compte 023 pour 743 000 €.

En investissement:

Il convient d'abord d'inscrire la recette d'investissement résultant du virement de la section de fonctionnement pour le même montant soit 743 000 € au compte 021.

Il est ensuite proposé de créer une opération 214 dénommée Projet Urbain Partenarial (PUP) sur laquelle s'inscrit une recette de 37 000 € au compte 1328, compensée par une dépense équivalente au compte 2315.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte la décision modificative n° 4 du budget principal,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

COMMUNE PONT SAINT MARTIN - BUDGET PRINCIPAL DELIBERATION MODIFICATIVE N°4 - EXERCICE 2012

ONNEMENT	RECETTES	Explications	790 000,00 indemnité sinistre Hôtel de Ville				
	RECI	Montant	790 000,00			200,000 067	
		Fonction	114			TOTAL	
FONCTIONNEMENT		CHAP/ Article	88 <i>LL/LL</i>			LOI	INI
	SES	Explications	47 000,00 honoraires d'expert suite sinistre	743 000,00 virement à la section d'investissement			INVESTISSEMENT
	DEPENSES	Montant	47 000,00	743 000,00		790 000,00	
		Fonction	114	01		TOTAL	
		CHAP/ Article	011/6226	023		TOT	

			Г		Т	1		П					
PECETTES	ETTES	Explications	790 000,00 indemnité sinistre Hôtel de Ville					RECETTES	Explications	37 000,00 participation financière pour projet urbain partenarial (PUP)	743 000,000 virement de la section de fonctionnement		
	REC	Montant	790 000,00		290 000 000	2062222		REC	Montant	37 000,00	743 000,00		780 000,00
		Fonction	114		'AL				Fonction	822	01		.AL
		CHAP/ Article	88LL/LL		TOTAL		INI		OP/Article Fonction	214/1328	021		TOTAL
FONCTIONNEMENT	VSES	47 000,000 honoraires d'expert suite siristre 743 000,000 virement à la section d'investissement		INVESTISSEMENT	VSES	Explications	37 000,000 travaux projet urbain partenarial (PUP)	743 000,00 construction hôtel de ville					
	DEPENSES	Montant	47 000,000 }	743 000,000	290 000 000	2062222		DEPENSES	Montant	37 000,000 t	743 000,000		00,000 087
		Fonction	114	01	AL				Fonction	822	114		AL.
		CHAP/ Article	011/6226	023	TOTAL				OP/ Article Fonction	214/2315	212/2313		TOTAL

15 – Autorisation de dépenses d'investissement exercice 2013 budget principal

Maryvonne BOURGEAIS expose:

La présente délibération vise à autoriser le paiement de dépenses d'investissement dès le début de l'exercice 2013.

En effet, conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut autoriser le mandatement des dépenses d'investissement avant que le budget primitif 2013 soit exécutoire, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, non compris les crédits nécessaires au remboursement de la dette.

Il appartient toutefois au conseil municipal de préciser l'affectation et le montant de ces crédits.

Les crédits inscrits au budget 2012 en dépenses d'investissement étant de 4.854.333 € en prenant en compte les restes à réaliser, l'ensemble des mandatements des dépenses d'investissement autorisé avant l'adoption du budget primitif 2013 doivent être inférieurs à 1.213.583 €

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le mandatement des dépenses suivantes à hauteur d'un montant total de 825.000 € :

Programme	Numéro de programme	Montant des mandatements des dépenses d'investissement autorisés
Environnement	186	5.000 €
Développement local	187	40.000 €
Sports	192	20.000 €
Matériel	196	5.000 €
Bâtiments communaux	198	5.000 €
Médiathèque	211	700.000 €
Réaménagement de la bibliothèque en locaux administratifs	213	10.000 €
Projet Urbain Partenarial	214	10.000 €
POS	215	30.000 €
TOTAL		825.000 €

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise les dépenses d'investissement sur l'exercice 2013 selon le tableau ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

16 – Autorisation de programme/crédits de paiement pour la reconstruction de la mairie

Philippe RETIERE expose:

La Mairie a subi un incendie dans la nuit du 22 au 23 janvier 2012.

Afin de procéder à sa reconstruction, le cabinet d'architectes Forrest et Debarre a été choisi. Ainsi, le projet consiste à restituer le bâtiment tel qu'il était à son origine avec un aménagement intérieur optimisé pour l'accueil des différents services.

L'enveloppe financière prévisionnelle est la suivante :

	Total HT	TVA	Total TTC
Travaux	750.000 €	147.000 €	897.000 €
Maîtrise d'œuvre	67.500 €	13.230 €	80.730 €
Divers – études – SPS	30.000€	5.880 €	35.880 €
Matériel informatique	35.000 €	6.860 €	41.860 €
Matériel divers	10.000€	1.960 €	11.960 €
Mobilier	35.000 €	6.860 €	41.860 €
Total	927.500 € HT	181.790 €	1.109.290 €

L'autorisation de programme est de 1.109.290 €.

Les crédits de paiement ajustés sont présentés ci-dessous.

	2012	2013	2014
Travaux	/	700.000€	197.000 €
Maîtrise d'œuvre		70.000€	10.730 €
Divers (publicité, études diverses, contrôles)		20.000€	15.880 €
Informatique	35.000 €	1.000 €	5.860 €
Matériel divers	2.000 €	500 €	9.460 €
Mobilier	2.000 €	2.000 €	37.860 €
Total dépenses	39.000 €	793.500 €	276.790 €

Le conseil municipal par 22 voix pour et 4 absentions :

- approuve l'autorisation de programme de 1.109.290 € pour la reconstruction de la mairie ainsi que les crédits de paiement ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

17 – <u>Autorisation de programme/crédits de paiement pour le réaménagement de la bibliothèque en bureaux administratifs</u>

Philippe RETIERE expose:

La Mairie a subi un incendie dans la nuit du 22 au 23 janvier 2012. L'objectif est de reconstruire la mairie pour le début de 2014, à la même période où il était déjà prévu le déplacement de certains services.

En effet, le projet de construction de la médiathèque a pour conséquence de libérer le bâtiment de l'actuelle bibliothèque. Elle va être réaménagée pour accueillir des services qui étaient en mairie, et inversement un service situé dans ce bâtiment sera déplacé en mairie.

Ainsi, les deux projets, bibliothèque et mairie, sont très liés en termes de fonctionnement et de relocalisation des services.

Par ailleurs, des services associatifs et para-publics occupant actuellement d'autres locaux seront également intégrés. A ce jour, le bâtiment au 35 rue de Nantes est mis à disposition auprès de :

- la PMI (Protection Maternelle et Infantile).

- le Centre de Soins Infirmiers,
- l'ADIL.
- l'Association d'Aide Familiale Populaire.

Ils seront également intégrés aux nouveaux locaux modifiés de la bibliothèque.

L'enveloppe financière prévisionnelle se compose de :

Maîtrise d'œuvre : 10.500 € TTC

- Travaux : 108.000 € TTC

- Divers (annonce, contrôle, SPS...): 11.500 € TTC

L'autorisation de programme s'élève à 130.000 € et se répartie selon les crédits de paiement suivant :

	2013	2014
Travaux	70.000€	38.000 €
Maîtrise d'œuvre	6.500 €	4.000€
Divers (publicité, études diverses, contrôles)	8.500 €	3.000 €
Total dépenses	85.000 €	45.000 €

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'autorisation de programme de 130.000 € pour le réaménagement de la bibliothèque en bureaux administratifs ainsi que les crédits de paiement ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

18 - Décision modificative n°3 du budget assainissement

Maryvonne BOURGEAIS expose :

Cette décision modificative est destinée à permettre la passation des opérations d'ordre correspondant aux amortissements de l'exercice 2012 sur le budget annexe assainissement en fonctionnement et en investissement.

En section de fonctionnement, le virement à la section d'investissement est diminué de 1000 € au compte 023, pour permettre l'augmentation de 1000 € de la dépense au compte 6811 (amortissement des immobilisations) chapitre 042.

En section d'investissement, la recette du virement de la section de fonctionnement est diminuée du même montant au compte 021, compensée par l'augmentation des amortissements inscrits aux comptes 28131 (500€) et 28158 (500€) au chapitre 040.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte la décision modificative n° 3,

- autorise Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

COMMUNE PONT SAINT MARTIN - BUDGET PRINCIPAL

DELIBERATION MODIFICATIVE N°4 - EXERCICE 2012

_				_	_			_				 _
RECETTES	Explications	790 000,00 indemnité sinistre Hôtel de Ville						RECETTES	Explications	37 000,000 participation financière pour projet urbain partenarial (PUP)	743 000,00 virement de la section de fonctionnement	
	Montant	790 000,00				790 000,00		RECE	ų.	37 000,00	743 000,00	
	Fonction	114				TOTAL			Fonction	822	01	
	CHAP/ Article	88 <i>LL/LL</i>					INI		OP/Article Fonction	214/1328	021	
ES	Explications	47 000,00 honoraires d'expert suite sinistre	743 000,00 virement à la section d'investissement				INVESTISSEMENT	VSES	Explications	37 000,000 travaux projet urbain partenarial (PUP)	743 000,00 construction hôtel de ville	
DEPENSES	Montant	47 000,00	743 000,00			790 000,00		DEPENSES	Montant	37 000,000	743 000,00	
	Fonction	114	10			AL			Fonction	822	114	
	CHAP/ Article	011/6226	023			TOTAL			OP/Article Fonction	214/2315	212/2313	